Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au moyen âge : le témoignage des manuels d'enseignement du français écrits en angleterre entre le XIIIe et le début du XVe siècle

Autor(en): **Kristol, Andres Max**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **53 (1989)**

Heft 211-212

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399849

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE DÉBUT DU RAYONNEMENT PARISIEN ET L'UNITÉ DU FRANÇAIS AU MOYEN ÂGE: LE TÉMOIGNAGE DES MANUELS D'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ÉCRITS EN ANGLETERRE ENTRE LE XIIIe ET LE DÉBUT DU XVe SIÈCLE

1. Introduction

1.1. La question de savoir comment et à partir de quand le modèle linguistique parisien a commencé à s'imposer comme langue commune de l'écrit est un des problèmes les plus controversés de l'histoire de l'ancien français. Alors que certains spécialistes croient à un rayonnement très ancien du francien[1], d'autres affirment haut et clair qu'il ne peut être question de parler d'un «recul des dialectes devant le français du Centre» avant la fin du XIIIe siècle[2]. Une chose est certaine: les recherches déjà entreprises dans ce domaine ont démontré que l'hégémonie linguistique du modèle parisien est le résultat d'un processus extrêmement complexe. D'une part, il semblerait que dans l'histoire très ancienne du français, certaines phases «centralistes» (donc de rayonnement parisien ou du moins francien) aient alterné avec des phases «régionalistes» ou «polycentriques», de sorte que, dès avant 1200, les rares manuscrits conservés contiennent des éléments linguistiques «atypiques», c'est-à-dire étrangers à leur région d'origine. D'autre part, il ne fait aucun doute que jusqu'au milieu du XIIIe siècle, Paris et l'Ile-de-France ne jouent aucun rôle *visible* dans le concert des différents dialectes écrits de l'ancien français. La chronologie de l'apparition des textes littéraires et des chartes en langue

(1) Cf. en particulier G. Hilty, «La Séquence de Sainte Eulalie et les origines de la langue française», *Vox Romanica* 27 (1968), pp. 4-18, ainsi que Ch. Th. Gossen, «L'état présent des études sur les dialectes galloromans au moyen âge», *Actes du XIIIe congrès international de linguistique et philologie romanes,* I, Québec (1976), p. 24.

(2) A. Dees, «Regards quantitatifs sur les variations régionales en ancien français», in: H. Goebl (éd.), *Dialectology* (= Quantative Linguistics 21), Bochum 1984, p. 110.

vulgaire montre que l'utilisation du français dans l'écrit a commencé dans les régions marginales: alors que la plupart des régions francophones connaissent déjà une vie littéraire et une production juridique intenses véhiculées en langue vulgaire, Paris est resté longtemps fidèle à l'emploi du latin[3]. En outre, même s'il existe des éléments dialectaux d'origine francienne qui apparaissent très tôt dans certains manuscrits, la langue de Paris ne s'est certainement pas imposée au même moment dans les différentes régions d'oïl, dans les différentes couches de la société et dans les différents types de l'écrit.

En ce qui concerne l'écrit littéraire, on sait que l'emploi de formes supra-régionales commence dès les premiers monuments littéraires conservés. Ainsi, la *Séquence de Sainte Eulalie* contient des formes provenant du Centre (franciennes ou champenoises [?])[4], qui s'ajoutent à une tradition graphique foncièrement picardo-wallonne. De même, Chrétien de Troyes adopte des formes typiquement non-champenoises dès le milieu du XIIe siècle[5]. Le théâtre picard, par contre, au XIIIe siècle encore, semble s'exprimer pleinement dans son dialecte local.

En ce qui concerne l'emploi oral, dans les milieux aristocratiques, nous possédons certains témoignages directs, dont la fameuse chanson du trouvère picard Conon de Béthune[6], selon laquelle la cour royale (suivie par la cour comtale de Champagne) commence à développer une sorte de sentiment normatif basé sur le parler francien à partir de la fin du XIIe siècle, c'est-à-dire la période qui coïncide avec l'accession au trône de Philippe Auguste dont le sacre a eu lieu en 1179. Pour le milieu du XIIIe siècle, le Brabançon Adenet le Roi confirme d'ailleurs que la norme parisienne est également adoptée par certains grands seigneurs « tiois »[7].

---

(3) Cf. à ce sujet M. Pfister, « Die sprachliche Bedeutung von Paris und der Ile-de-France vor dem 13. Jahrhundert », *Vox Romanica* 32 (1973), p. 227. La toute première charte parisienne que je connaisse date de 1249 (cf. L. Carolus-Barré, *Les plus anciennes chartes en langue française,* I [1964], pp. 6-8), et le premier document en langue vulgaire émanant de la chancellerie royale est de la deuxième moitié du XIIIe siècle (cf. L. Carolus-Barré, « L'apparition de la langue française dans les actes de l'administration royale », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* [1976], pp. 151-152).

(4) Cf. G. Hilty, *op. cit.,* pp. 7-13.

(5) G. Hilty, « Dialektale Züge in Chrétiens 'Erec'? » in: *Studia Neolatina. Festschrift für Peter M. Schon,* Aix-la-Chapelle (1978), pp. 80-90.

(6) Cf. M. Pfister, *op. cit.,* p. 217.

(7) Cf. Adenet le Roi, *Berte as grans piés* (édition critique par Albert Henry, Genève 1982), vv. 148-157.

Pour l'écrit juridique, Ch. Th. Gossen[8] a montré que le début de la francisation varie considérablement d'une région à l'autre: en Champagne par exemple, elle commence dès le milieu du XIIIe siècle et s'achève un siècle plus tard. Au nord et à l'est de la France, par contre, en Picardie, en Wallonie et en Lorraine, la substitution des formes locales par celles du modèle parisien ne commence que vers la fin du XVe siècle et ne s'achève qu'au XVIe siècle en ce qui concerne les régions politiquement françaises, et au XVIIe, voire XVIIIe siècle en ce qui concerne la Wallonie qui échappe au pouvoir centralisateur de la couronne française[9].

1.2. La confrontation de ces résultats divergents et apparemment contradictoires nous amène à une constatation méthodologique importante: une contribution valable à la question du rayonnement parisien n'est possible que lorsqu'on limite l'analyse à *une seule phase* de l'histoire de l'ancien français, à *une seule région* à la fois et à *des corpus cohérents* qui appartiennent au même genre de textes. Il serait certainement trop tôt, à l'heure actuelle, de vouloir déjà tenter une synthèse du mouvement qui a conduit à l'acceptation d'une langue française écrite commune. Pour cette raison, dans les lignes qui suivent, nous nous contenterons d'une contribution ponctuelle à l'histoire de l'unification de l'écrit français. Nous nous limiterons à la deuxième phase — décisive — de cette évolution, à savoir la période postérieure à 1200-1250, qui a vu le modèle parisien s'imposer peu à peu dans toutes les régions de langue d'oïl[10]. Concrètement, nous travaillerons sur une région et un corpus bien délimités qui n'ont encore jamais été étudiés sérieusement de ce point de vue particulier: ce sont les manuels destinés à l'enseignement du français composés en Angleterre anglo-normande entre le milieu du XIIIe et le début du XVe siècle.

Évidemment, l'existence de ces manuels est due aux particularités de l'histoire du français en Angleterre qui font de ce pays la première région

---

(8) Ch. Th. Gossen, «Die Einheit der französischen Schrifsprache im 15. und 16. Jahrhundert», *ZrPh* 73 (1957), pp. 427-459.

(9) En fait, pour l'époque postérieure à 1270-1280 environ, il faudrait distinguer également les actes provenant des services royaux établis en province, mais qui sont en relation constante avec la cour et dont la langue est fortement influencée par les usages parisiens, et les documents administratifs d'origine locale qui conservent un caractère dialectal accusé (cf. J. Monfrin, «Le mode de tradition des actes écrits et les études de dialectologie», in: G. Straka (éd.), *Les dialectes de France au moyen âge et aujourd'hui,* Paris (1972), pp. 53-54).

(10) Nous suivons en cela la bipartition également proposée par M. Pfister, *op. cit.,* p. 219.

européenne qui ait connu un enseignement plus ou moins systématique du français pour certains milieux de sa population d'origine anglo-normande et anglo-saxonne: l'apparition de ce nouveau type d'enseignement s'explique en grande partie par l'histoire politique des rapports entre l'Angleterre et le continent qui est responsable en toute première ligne de l'évolution considérable du statut linguistique et sociolinguistique subie par l'anglo-normand entre le XIIe et le XVe siècle.

L'histoire du français parlé et écrit en Angleterre connaît deux phases bien distinctes[11]. Une première période va de la conquête normande en 1066 jusque vers la fin de la première moitié du XIIIe siècle. Le dialecte anglo-normand de cette époque jouit d'une position solide en Angleterre, comme langue maternelle de la noblesse, de certains milieux cléricaux et même bourgeois. L'anglo-normand de cette période est un dialecte français autonome et pleinement vivant, même s'il subit déjà certaines influences anglo-saxonnes et continentales qui sont dues à l'accession de la dynastie angevine à la couronne d'Angleterre (en 1154, avec Henri II).

La deuxième période commence avec l'annexion de la Normandie par Philippe Auguste (en 1204). Jusque là, les relations entre l'Angleterre et le continent, en particulier avec les possessions normandes de la couronne anglaise, avaient été intenses et les échanges de population fréquents. A présent, la perte de ses possessions continentales isole l'Angleterre; les barons normands doivent choisir entre leurs possessions continentales et celles situées en Angleterre. Ceux qui optent pour l'Angleterre — et c'est la grande majorité — se détachent peu à peu de leurs origines, de sorte que, dès la deuxième moitié du XIIIe siècle, le français parlé en Angleterre commence à s'étioler. Malgré le haut prestige qu'il a conservé et qu'il maintiendra encore longtemps, il devient peu à peu une langue morte, qui doit être enseignée.

Pour cette raison, dès le milieu du XIIIe siècle, nous possédons ainsi une série d'ouvrages didactiques qui illustrent la situation particulière du français en Angleterre. Ces ouvrages s'adressent à un public très divers:

— en premier lieu à la noblesse, et surtout aux enfants des familles aristocratiques. Étant donné que le français reste la langue de la cour anglaise (le premier roi anglais à ne plus être de langue maternelle

(11) Dans l'essence, ce petit résumé suit l'aperçu historique de M. Pope, *From Latin to Modern French with especial consideration of Anglo-Norman,* Manchester 1934, pp. 420-425.

française est Henri IV, né en 1367, roi de 1399-1413), il est indispensable qu'ils apprennent le français;

- ensuite aux clercs qui sont obligés de savoir rédiger leurs textes en français aussi bien qu'en latin;
- enfin aux milieux commerçants, qui maintiennent un contact économique étroit avec le continent.

En fait, les ouvrages destinés à l'enseignement du français en Angleterre ont attiré l'attention de la recherche depuis longtemps, et un certain nombre de manuscrits a été édité dès la fin du siècle dernier. Jusqu'ici, comme récemment encore S. Lusignan[12], on s'est toujours contenté cependant de les considérer en tant que documents d'ordre culturel, comme des témoignages pour l'histoire *extérieure* du français en Angleterre et pour la position sociolinguistique particulière dont il a joui dans ce pays. Par contre, on ne semble jamais avoir essayé d'étudier cet ensemble de textes d'un point de vue linguistique *interne.* Et pourtant, ces ouvrages nous offrent l'occasion unique d'étudier non seulement la langue d'une scripta littéraire ou juridique, comme c'est possible dans pratiquement n'importe quelle autre région d'oïl, mais carrément la langue française telle qu'elle a été enseignée au cours de cette période de transition. En outre, à côté d'un *modèle linguistique,* ces manuels nous offrent également certaines *réflexions* au sujet de la langue enseignée, des informations directes sur les normes à observer. La question que nous pouvons poser à l'égard de ce corpus est donc la suivante: quel type de français a été enseigné en Angleterre à partir du moment où les premiers manuels apparaissent et jusqu'au début du XVe siècle — période pour laquelle on doit considérer que l'anglo-normand est en train de s'éteindre en tant que langue maternelle parlée en Angleterre? En répondant à cette question, le sondage linguistique dont nous présentons ici les résultats peut constituer une petite contribution à l'histoire complexe du rayonnement linguistique parisien.

2. Présentation du corpus: les manuels de français écrits en Angleterre

2.0. La typologie des manuels de français écrits en Angleterre et pour un public anglais a été souvent décrite[13]. Nous nous limiterons

(12) S. Lusignan, *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française,* Paris/Montréal (1986), pp. 101-111.

(13) Cf. en dernier lieu Ch. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles,* Paris (1979), pp. 37-39, et S. Lusignan, *op.cit.,* pp. 94-97.

donc aux informations les plus importantes, concernant directement notre sujet. Dans l'ensemble, il existe quatre types de matériaux didactiques, en fonction des différents publics auxquels ils s'adressent (cf. tableau n° 1).

2.1. Dans leur ordre d'apparition, il faut mentionner tout d'abord les *nominalia* (ou glossaires rangés par matières). Ce genre de manuels s'est développé surtout en Angleterre à partir du XIIe siècle, tout d'abord pour l'enseignement du latin. Les manuscrits que nous possédons sont souvent glosés en anglo-normand et en anglo-saxon(14) et constituent une source précieuse pour les études lexicologiques. Évidemment, ce qui nous intéresse ici, ce ne sont pas ces glossaires latins, mais les *nominalia* français composés à leur exemple et consacrés à l'enseignement du français. Ceux-ci constituent donc le premier genre didactique en langue vulgaire qui se soit développé en Angleterre au cours du XIIIe siècle. Comme le souligne W. Rothwell(15), au moment de leur apparition, les *nominalia* s'adressent sans aucun doute à des nobles qui savent déjà assez bien le français, mais qui désirent parfaire leurs connaissances et surtout qui veulent l'enseigner à leurs enfants qui grandissent dans un milieu de plus en plus anglophone. Ce sont des manuels versifiés (pour faciliter la mémorisation) dans lesquels les mots sont regroupés par sujets, ce qui permet à l'adulte de choisir les centres d'intérêt qui lui conviennent.

Le plus ancien et le plus riche de ces *nominalia,* c'est le *Traité sur la langue française*(16), composé par un noble anglo-normand, Walter de Bibbesworth (entre 1240 et 1250 selon l'hypothèse la plus récente)(17). Il est dédié à Madame Dyonise de Mountechensi, «pur aprise de langage» et s'adresse manifestement à une mère qui veut former ses enfants. Il est rédigé en vers octosyllabes, accompagnés de gloses interlinéaires en anglais:

---

(14) A ce sujet, cf. en dernier lieu les articles de T. Hunt, «Les gloses en langue vulgaire dans les mss de l'*Unum omnium* de Jean de Garlande», *RLiR* 43 (1979), pp. 162-178; «Les gloses en langue vulgaire dans les manuscrits du *De nominibus utensilium* d'Alexandre Nequam», *RLiR* 43 (1979), pp. 235-262, «Vernacular glosses in medieval manuscripts», *Cultura Neolatina* 39 (1979), 9-37.

(15) W. Rothwell, «The Teaching of French in Medieval England», *Modern Language Review* 63 (1968), pp. 37-46.

(16) Anne Owen, *Le traité de Walter de Bibbesworth sur la langue française,* Paris (1929).

(17) A.C. Baugh, «The date of Walter of Bibbesworth's Traité», in: H. Oppel (éd.), *Festschrift für Walther Fischer,* Heidelberg (1959), pp. 21-33.

Tableau n° 1 :

Typologie et chronologie des manuels de français écrits en Angleterre (XIIIe-XVe s.)

Date	Nominalia	Traités d'orthographe	Artes dictaminis (Cartaria)	Manières de langage (Manuels de conversation)
1240				
	Bibbesworth			
1250		(Conjugaison)		
1260				
1270				
1280				
1290				
		Tract. Orth. TH.		
1300		(Orth. Gall. ms. T)		
1310				
1320				(Livre Mestiers Bruges)
1330				
1340	Nominale		Ars dict. (C2)	
1350				
1360				
1370				
		Orth. Gall. (H)	Ars dict. (H2)	
1380			Ars dict. (L)	
		Orth. Gall. (C)	Ars dict. (C1)	
1390				
			Ars dict. (H1)	Manière de language
1400		Coyfurelly		Un petit livre
		Barton, Donait		
1410			Ars dict. (A)	
	Femina			Dialogues français
1420				
		(Orth. Gall. ms. O)		
1430				
1440				
1450				
1460				
1470				
1480				Manière de parler

(Entre parenthèses : textes écartés du corpus examiné. Pour l'explication des sigles, cf. le tableau n° 3.)

> Dount tut dis troverez-vous primes le fraunceis et puis le engleise amount. » (éd. A. Owen, p. 44).

Ce manuel, qui a dû être très populaire, nous est conservé dans une quinzaine de manuscrits du XIVe siècle, avec des gloses anglaises progressivement amplifiées. Comme le souligne à juste titre A. Owen (*op. cit.*, p. 25), la langue de Bibbesworth reflète parfaitement la tradition anglo-normande du milieu ou de la deuxième moitié du XIIIe siècle. L'auteur ne semble pas voir la moindre nécessité de se mettre au diapason avec le français continental; pour lui, son français, tout anglo-normand qu'il soit, c'est du français tout court[18]. Son ouvrage nous fournit donc un point de repère qui nous permettra d'évaluer dans quelle mesure, par la suite, le français enseigné en Angleterre subit l'influence continentale et perd ses caractéristiques propres.

Un deuxième *nominale* anonyme en vers, avec une traduction intégrale en anglais, a été rédigé un peu plus tard que le *Traité* de Bibbesworth. Il est beaucoup plus simplet que celui-ci, tout en lui ressemblant dans une certaine mesure, en particulier dans le choix du vocabulaire enseigné. Il nous a été conservé dans une copie écrite vers 1340[19]. Selon W. Rothwell (*op. cit.*, p. 40), de nombreuses particularités du texte français montrent que sa langue est également caractéristique pour la tradition anglo-normande autochtone:

> « There are numerous examples in the French to suggest that the writer was not a native of France [...]. There are several cases of typically Anglo-Norman forms [...]. Other words are used in an Anglo-Norman (as distinct from a continental) sense. »

En ce qui concerne la copie que nous possédons, W. W. Skeat souligne qu'elle est certainement due à un copiste « normand », car la traduction anglaise fourmille d'erreurs.

---

(18) Pour cette raison, il est difficile d'accepter les jugements de valeur qui apparaissent dans l'introduction d'A. Owen: « Bien que le but de l'auteur fût d'instruire la génération naissante dans l'emploi correct des mots français et des genres, nous remarquons que son français n'est pas pur » (p. 25). Que veut dire « français pur » dans un ouvrage du milieu du XIIIe siècle? Comme tant d'autres avant et après elle, A. Owen semble partir du concept d'un français (parisien?) normatif, ce qui, pour le XIIIe siècle du moins, n'est certainement qu'un anachronisme grossier.

(19) W. W. Skeat, « Nominale sive verbale », in: *Transactions of the Philological Society* 1903-1906, Supplément, Londres/Strasbourg, pp. 1*-50*).

Un troisième *nominale* date du début du XVe siècle, dans la version que nous en possédons: c'est le texte appelé *Femina* ou *Femina nova,* rédigé vers 1415[20]. Comme l'a montré E. Arnould[21], il s'agit d'une compilation qui reprend le *Traité* de Bibbesworth, enrichi de quelques éléments provenant d'autres sources. L'innovation principale du *Femina,* c'est la traduction intégrale du texte en anglais; en outre, la prononciation de nombruex mots français est indiquée au bas de chaque page. En outre, le manuscrit contient un «index alphabétique», sorte de dictionnaire extrêmement précieux pour nous, dans lequel le compilateur indique sur trois colonnes l'orthographe et la prononciation «françaises», ainsi que la traduction anglaise de quelques 300 mots du texte:

> La primer Rule enseigne pur scrivere, la seconde pur lire, la tierce pur entendre et ensement enseigne plusours differencez du ffraunceys (éd. W. A. Wright, p. 103).

Comme l'écrit déjà E. Arnould, l'édition du *Femina* est assez rare et difficile à obtenir. On a l'impression que la plupart des auteurs qui s'y réfèrent ne l'ont jamais consultée et se contentent de reproduire les uns après les autres l'introduction latine du manuscrit selon laquelle on conclut en général qu'à l'époque de sa rédaction, le français n'était plus la langue maternelle de la jeune génération:

> Lyber iste vocatur *femina* quia sicut femina docet infantem loqui maternam sic docet iste liber Iuvenes rethorice loqui Gallicum prout infra patebit (éd. Wright, p. 1).

En réalité, la situation est légèrement plus complexe. Ainsi, on lit aux vers 444-445 et 452-453 de ce manuscrit (éd. Wright, p. 19):

Il nest pas mister a discri[r]e	
de fraunceys que chescun (1) sciet (2) di[r]e	(1) checun (2) seit
[...]	
Mes ieo face le mustresoñ (3)	(3) moutresoñ
De chose nest pas cy comun	

Même si ces phrases proviennent directement des versions antérieures du *Traité* de Bibbesworth (cf. les vers 81-82 et 85-86 de l'édition Owen),

(20) W. A. Wright, *Femina.* Now first printed from a unique MS. in the Library of Trinity College, Cambridge. Cambridge 1909.

(21) E. J. Arnould, «Les sources de *Femina nova*», in: *Studies in French Language and Medieval Literature presented to Mildred K. Pope.* Manchester (1939), pp. 1-9.

on se demande si le compilateur du *Femina* — qui semble abréger à plusieurs endroits le manuscrit sur lequel il travaille[22] — aurait vraiment conservé ces deux phrases si, à son époque, les connaissances du français dans la jeune génération avaient été aussi mauvaises que le croit la plupart des commentateurs de l'introduction latine. En tout cas, il n'est pas exclu que même le *Femina* poursuive encore les mêmes buts que les autres *Nominalia* avant lui, à savoir l'approfondissement des connaissances courantes du français.

Malheureusement, une série d'autres vocabulaires français-anglais qui ont été signalés[23] ne semblent jamais avoir été publiés. J'espère trouver l'occasion de m'en occuper.

2.2. Le deuxième type d'ouvrages destinés à l'enseignement du français est constitué par les *Traités d'orthographe.* En fait, malgré leurs dimensions modestes, il s'agit de mieux que de simples traités d'orthographe; leurs auteurs abordent aussi des questions de morphologie et de syntaxe. Avec un petit *Traité de la conjugaison française* rédigé déjà vers 1250[24], ce sont donc de véritables précurseurs de la grammaire française dans un sens moderne. La première grammaire française au sens propre du terme les suit d'ailleurs de près: c'est le *Donait françois* de John Barton, qui date du début du XVe siècle[25].

Les trois manuels d'orthographe que nous possédons sont rédigés en latin et présupposent une solide connaissance de la terminologie grammaticale latine; en principe, seuls les exemples — peu nombreux — sont en français. A la différence des *nominalia,* ils s'adressent donc à un public de clercs, ou plus exactement à des étudiants avancés qui possèdent leur français, mais qui se perfectionnent pour leurs besoins professionnels. L'intérêt particulier de ces manuels réside dans leur caractère métalinguistique: ils nous permettent de connaître quel genre de règles était inculqué aux étudiants.

---

(22) Sur 1133 vers du *Traité* de Bibbesworth dans l'édition Owen, le *Femina* ne conserve que 971; cf. Arnould, *op. cit.,* p. 2.

(23) Cf. A. Owen, *op. cit.,* pp. 12-12, 145-149 et H.G. Richardson, «Business Training in Medieval Oxford», in: *The American Historical Review* 46 (1941), p. 280.

(24) Ö. Södergård, «Le plus ancien traité grammatical français», *Studia neophilologica* 27 (1955), 192-194.

(25) E. Stengel, «Die ältesten Anleitungsschriften zur Erlernung der französischen Sprache», *ZfSL* 1 (1879), pp. 25-33.

Le plus ancien traité d'orthographe, selon M. Pope qui l'a édité[26], c'est le *Tractatus orthographiae,* de la fin du XIIIe siècle, conservé dans un manuscrit du début du XVe siècle. L'auteur de ce traité, malheureusement, ne nous a laissé que ses initiales, T.H. Comme le souligne W. Rothwell (*op. cit.,* p. 41), il doit s'agir d'un Anglais qui a fait ses études à Paris et désire transmettre ses connaissances à ses compatriotes. Le petit traité contient 27 règles qui suivent en principe l'ordre des lettres de l'alphabet.

Le deuxième traité, légèrement postérieur, ressemble au *Tractatus* quant à sa conception, mais reste indépendant dans son contenu: c'est l'*Orthographia Gallica,* dont le manuscrit le plus ancien date de la fin du XIIIe siècle[27]. L'intérêt particulier de l'*Orthographia* réside dans le fait qu'elle a été utilisée dans l'enseignement du français, à Oxford, jusqu'au début du XVe siècle[28]. Ainsi, nous en possédons une série de manuscrits remaniés, dans lesquels les règles latines de la version originale sont complétées et commentées soit en français, soit en latin. I. Arnold[29] a identifié le nom du professeur qui s'est servi de l'*Orthographia* et le nom d'un de ses étudiants: c'est à l'enseignement de Thomas Sampson, «enformour d'escrire et diter» qu'est due la plupart des manuscrits de la deuxième moitié du XIVe siècle; M.D. Legge (*op. cit.*) a montré que cet enseignement s'est poursuivi sous William of Kingsmill, entre 1415-1430.

Quant au *Tractatus,* il a été repris et remanié à la fin du XIVe siècle par un auteur qui signe de son nom et qui indique sa source: il s'agit du *Tractatus orthographie gallicane* de Coyfurelly qui a été rédigé entre 1377 et 1399[30].

---

(26) Mildred K. Pope, «The 'Tractatus Orthographiae' of T.H., Parisii studentis», in: *Modern Language Review* 5 (1910), p. 185-193.

(27) J. Stürzinger, *Orthographia Gallica. Aeltester Traktat über französische Aussprache und Orthographie.* Heidelbronn 1884. Cette édition présente simultanément quatre manuscrits de l'*Orthographia*: T (Tower, Londres, fin XIIIe s.), H (Harley 4971, British Museum, vers 1377), C (Cambridge, University Library, Ee 4.20, vers 1385) et O (Oxford, Magdalene College, 188, après 1420). Il en existe au moins trois autres (cf. H.G. Richardson, *op. cit.,* p. 280).

(28) «Oxford is the only University of which it is known that provision was made for the teaching of French in the Middle Ages» (M. Dominica Legge, «William of Kingsmill - A Fifteenth-Century Teacher of French in Oxford», in: *Studies in French Language and Medieval Literature presented to Mildred K. Pope.* Manchester [1939], p. 241).

(29) I. Arnold, «Thomas Sampson and the *Orthographia Gallica*», in: *Medium Aevum* 6 (1937), pp. 192-209.

(30) Ed. E. Stengel, *op. cit.,* pp. 16-23.

En fait, cette énumération révèle un problème important dont il faudra tenir compte dans l'analyse du témoignage linguistique de ces manuels: comme ils se copient les uns les autres, ils sont susceptibles de charrier des couches linguistiques antérieures. Ils faudra donc pondérer les résultats: si le traité de Coyfurelly, par exemple, devait apparaître comme aussi anglo-normand que le *Tractatus* de la fin du XIIIe siècle, en bonne méthode cela ne signifierait pas grand-chose pour l'état de conservation de la tradition anglo-normande. Par contre, si une version plus récente introduit des phénomènes nouveaux, ou si le caractère anglo-normand du texte est fortement réduit, nous serons en face d'un indice quantitatif et qualitatif valable.

2.3. Le troisième type d'ouvrages est intimement lié aux traités d'orthographe et s'adresse au même public de clercs. Ce sont les *Cartaria* ou *Artes dictaminis,* des collections de lettres modèles qui servaient de guides dans la correspondance officielle et privée. Même si l'enseignement de l'art épistolaire a commencé en France au XIIe siècle, c'est encore en Angleterre que nous trouvons les premières *Artes* en langue vulgaire, car le besoin de maîtriser le français épistolaire a été très fort jusqu'au début du XVe siècle[31]. Une partie importante des *Cartaria* (S. Lusignan, *op. cit.,* p. 194, énumère douze manuscrits) accompagnent les manuscrits de l'*Orthographia gallica* et ont été dictés par Thomas Sampson ou William of Kingsmill à leurs étudiants. Malheureusement, nous n'en possédons que des éditions très fragmentaires, car évidemment, leur intérêt littéraire est nul, et on ne s'est pas encore assez aperçu de leur intérêt linguistique: leur étude pourrait probablement contribuer à illustrer les progrès de la tradition continentale dans l'enseignement du français en Angleterre[32].

2.4. Il en va un peu autrement du dernier type de manuels, à savoir les *Manières de langage.* Ce sont des manuels de conversations modèles,

(31) Selon Helen Sugget («The use of French in England in the later middle ages», in: *Transactions of the Royal Historical Society,* 4th series, vol 28, 1946, pp. 61-83), la plupart des lettres écrites en Angleterre sous Henri IV, jusqu'en 1413, sont en français. Sous Henri V encore, jusqu'en 1422, le nombre de lettres anglaises et françaises est presque égal, et ce n'est qu'au milieu du XVe siècle (sous Henri VI, entre 1422 et 1471) que les lettres françaises deviennent des exceptions.

(32) Certains extraits que j'ai pu utiliser ont été publiés par W. Uerkvitz (*Tractate zur Unterweisung in der anglo-noemannischen Briefschreibekunst.* Greifswald 1898), A. Owen (*op. cit.,* p. 17) et I. Arnold (*op. cit.*). En tout, il y a six manuscrits différents qui sont représentés. D'autres passages dont il existe des publications fragmentaires (p. ex. E. Stengel, *op. cit.,* pp. 8-9) sont trop courts pour permettre les moindres conclusions.

qui s'adressent à un public de voyageurs, touristes ou commerçants. C'est le seul type de manuel dont le premier exemple ne soit pas attesté en Angleterre, mais dans les Flandres, avec le *Livre des Mestiers* de Bruges, rédigé en picard (avec une traduction en flamand) et datant de la première moitié du XIVe siècle[33]. En Angleterre, les premiers manuels de ce type apparaissent dès la fin du XIVe siècle, avec la *Manière de language* de 1396[34], le *Petit livre* de 1399[35] et les *Dialogues français* de 1415[36]. La série se prolongera jusqu'au début du XVIe siècle[37].

2.5. Voilà donc le corpus sur lequel nous pouvons nous appuyer actuellement pour étudier le français véhiculé par l'enseignement en Angleterre entre le XIIIe et le début du XVe siècle. Il s'agit de 20 textes (ou de copies successives), contenus dans 13 manuscrits différents [38], qui ont été publiés du moins en partie. Malheureusement, je n'ai pas encore pu consulter les originaux qui se trouvent pratiquement tous en Angleterre, et en particulier les manuscrits dont nous connaissons l'existence, mais qui restent inédits[39].

3. Analyse linguistique: les paramètres de l'« anglo-normandicité »

3.0. Les différents textes énumérés nous offrent deux approches et permettent deux types d'analyse. D'une part, nous pouvons étudier les informations de type métalinguistique contenus dans les manuscrits. La source la plus féconde pour ces jugements directs, ce sont les *traités d'orthographe* et, dans une certaine mesure, les *manuels de conversation.* Les *cartaria* permettent de vérifier à quel degré ces enseignements sont suivis

(33) J. Gessler, *Le Livre des Mestiers de Bruges et ses dérivés.* Bruges 1931.

(34) J. Gessler, *La manière de langage qui enseigne à bien parler et écrire le français. Modèles de conversations composés en Angleterre à la fin du XIVe siècle.* Nouvelle édition avec introduction et glossaire. Bruxelles/Paris 1934.

(35) E. Stengel, *op. cit.,* pp. 10-15.

(36) P. Meyer, « Les manuscrits français de Cambridge », *Romania* 32 (1902/3), pp. 47-58.

(37) Cf. Stürzinger, *op. cit.,* p. XV, et Ö. Södergård, « Une *Manière de parler.* Ms. Cambridge, Bibliothèque de l'Université, II.6.17 », *Neuphil. Mitteillungen* 54 (1953), pp. 201-225.

(38) Très souvent, il s'agit de manuscrits collectifs qui rassemblent un nominale, un traité d'orthographe, des lettres modèles et une manière de langage; cf. aussi S. Lusignan, *op. cit.,* p. 194.

(39) Pour ce genre de recherches, il serait utile, évidemment, de pouvoir consulter aussi les copies tardives des textes publiés, et pas seulement les manuscrits les plus anciens auxquels les éditeurs s'intéressent habituellement.

par les étudiants. Les *nominalia* sont moins explicites. Seul le manuscrit du *Femina* nous fournit des informations utiles sur la prononciation des mots.

D'autre part, nous pouvons déterminer le degré d'anglo-normandicité de chaque texte sur la base de critères linguistiques internes. Lorsqu'on retient certains traits dialectaux fréquents et caractéristiques pour la tradition anglo-normande, il devient possible de comparer les manuscrits d'un point de vue statistique et de mesurer l'importance des éléments anglo-normands et non-anglo-normands dans une optique diachronique. De cette façon, nous pouvons observer pas à pas l'introduction d'habitudes orthographiques continentales dans les textes rédigés en Angleterre. Bien entendu, ces deux points de vue sont complémentaires et s'éclairent mutuellement. Nous nous en servirons donc dans une sorte d'approche parallèle.

L'analyse linguistique détaillée s'appuie sur quatre paramètres caractéristiques dont la fréquence est assez élevée dans tous les manuscrits, et à travers lesquels nous étudierons les progrès de l'orthographe continentale au détriment des traditions anglo-normandes authentiques. Les quatre critères retenus sont les suivants :

1° la graphie correspondant au résultat du Ŏ[latin tonique en syllabe ouverte qui devient [u], transcrit *u* ou *ou* en Angleterre, mais [ø], transcrit *eu* dans ce qui sera la future langue nationale ;

2° la transcription du [ã] nasalisé devant consonne qui se vélarise et s'écrit *aun* dans la tradition anglo-normande dès le début du XIIIe siècle, mais reste *an* dans la tradition continentale ;

3° la graphie correspondant au résultat du Ē[latin tonique en syllabe ouverte qui devient [ę] (transcrit *e/ei*) en Angleterre, mais [wę] (*oi*) en français « standard » ;

4° la transcription du Ĕ[bref latin et du A tonique soumis à une influence palatalisante, qui deviennent [e] en anglo-normand, mais [je] sur le continent.

Certains autres phénomènes également caractéristiques pour la tradition anglo-normande (en particulier la graphie du pronom personnel de la première personne *jeo* et celle du démonstratif *ceo,* ainsi que — dans le domaine de la syntaxe — l'emploi fréquent de *que* comme pronom relatif sujet) apparaissent trop irrégulièrement dans les textes pour être pris en considération ; la base statistique serait trop faible.

Tableau n° 2:

Paramètres linguistiques étudiés

		graphie anglo-normande	**graphie 'française'**
1°	Ō[	*u/ou*	*eu*
	ILLORUM	*lur/lour*	*leur*
2°	/ã/ + cons.	*aun*	*an*
	INFANTEM	*enfaunt*	*enfant*
3°	Ē[	*e/ei*	*oi*
	HABERE	*aver/aveir*	*avoir*
4°	Ĕ[A palatalisé	*e*	*ie*
	PEDEM	*pe*	*pié*
	DENARIUM	*dener*	*denier*

Parmi les 20 textes d'origine anglaise cités jusqu'ici, deux sont trop courts et contiennent trop peu d'exemples français pour être statistiquement fiables. Nous les avons écartés de la vue d'ensemble, afin de ne pas fausser les résultats(40). Il reste donc 18 textes utilisables, que nous avons dépouillés en fonction des quatre critères linguistiques retenus (cf. le tableau n° 3 qui donne les chiffres précis). Les résultats nous semblent hautement instructifs.

3.1. Le premier critère, à savoir les graphies *u/ou* qui s'opposent à *eu,* permet pratiquement à lui seul de déterminer si un manuscrit appartient à la tradition insulaire ou à la tradition continentale (cf. le graphique n° 1).

(40) L'expérience a montré que les résultats se stabilisent dès que le nombre d'occurrences dépasse la centaine. Comme certains textes sont trop courts, il a fallu cependant se contenter d'un plus petit nombre d'attestations. C'est le cas du *Tractatus orthographiae* avec 61 occurrences seulement, du ms. C de l'*Orthographia gallica* (88 occ.), d'une partie des *Cartaria* publiés par Uerkvitz (ms. C1 [80 occ.] et A [83 occ.]) et de la *Manière* de 1480 (71 occ.). Les pourcentages obtenus avec ces textes sont donc légèrement sujets à caution, mais nous verrons qu'ils ne faussent pas foncièrement les grandes lignes de l'évolution. Quant aux textes éliminés, il s'agit du *Traité de conjugaison* (éd. Södergård) et du manuscrit T de l'*Orthographia gallica.*

Tableau n° 3 :

L'importance des graphies anglo-normandes
(% de graphies anglo-normandes; classement en fonction de la date approximative de rédaction)

	u/ou / eu	aun / an	e/ei / oi	e/ie / ie	total
Bibbesworth 1240-1250 ms. Cambr. Gg. I.1, déb. XIVe s.	100,0	69,4	89,7	91,2/ –	80,2
Tractatus orth. T.H., Fin XIIIe s. ms. Addit. 17716, après 1413	100,0	53,8	17,6	33,5/ 4,0	40,1
Nominale sive verbale, vers 1340 ms. Cambr. Ee 4.20 (f. 133r-135v) 1390-1400	93,8	42,9	73,9	83,0/ 2,1	72,2
Ars dictaminis (Uerkv. C2), avant 1340 ms. Cambr. Ee 4.20 (f. 138r-148r)	100,0	0	20,9	62,7/13,3	49,1
Orthographia gallica (Stürzinger H) ms. Harley 4971, env. 1377	100,0	4,4	22,0	61,3/29,0	31,1
Ars dictaminis (Uerkv. H2) ms. Harley 4971	98,4	3,6	9,4	49,1/18,8	46,9
Ars dictaminis (T.S.) ms. Longleat 37, env. 1383	93,3	16,0	33,3	12,5/35,4	42,0
Orthographia gallica (Stürzinger C) ms. Cambr. Ee 4.20 (f. 123v-124)	100,0	4,8	22,0	33,3/42,9	47,7
Ars dictaminis (Uerkv. C1) ms. Cambr. Ee 4.20 (f. 126r-130v)	100,0	36,4	25,0	50,0/ 9,1	52,5
Manière de language, vers 1396 ms. Harley 3988	34,5	0	16,1	28,6/ 2,3	20,1
Ars dictaminis (Uerkv. H1), entre 1396-1399 ms. Harley 3988	43,5	0	9,4	9,8/ 4,9	18,0
Coyfurelly, Tract. orth., entre 1377-1399 ms. Oxf. All Souls 182, entre 1400-1409	28,8	6,8	7,7	19,5/ 4,9	13,9
Petit livre, vers 1399 ms. Oxf. All Souls 182	16,7	0	4,3	13,3/ 5,0	9,5
J. Barton, Donait francois, entre 1400-1409 ms. Oxf. All Souls 182	30,0	0	5,9	18,1/20,5	13,3
Ars dictaminis (Uerkv. A), après 1413 ms. Addit. 17716	92,6	57,1	20,0	26,7/26,6	59,0
Femina, vers 1415 ms. Cambr. Trinity B.14.38,40	100,0	65,6	57,4	47,6/36,5	72,7
Dialogues français, vers 1415 ms. Cambr. Trinity B.14.39,40	100,0	48,8	25,5	57,7/ –	49,3
Manière de parler, vers 1480 ms. Cambr. II.6.17, XVIe s.	100,0	17,4	52,2	16,7/16,6	26,7

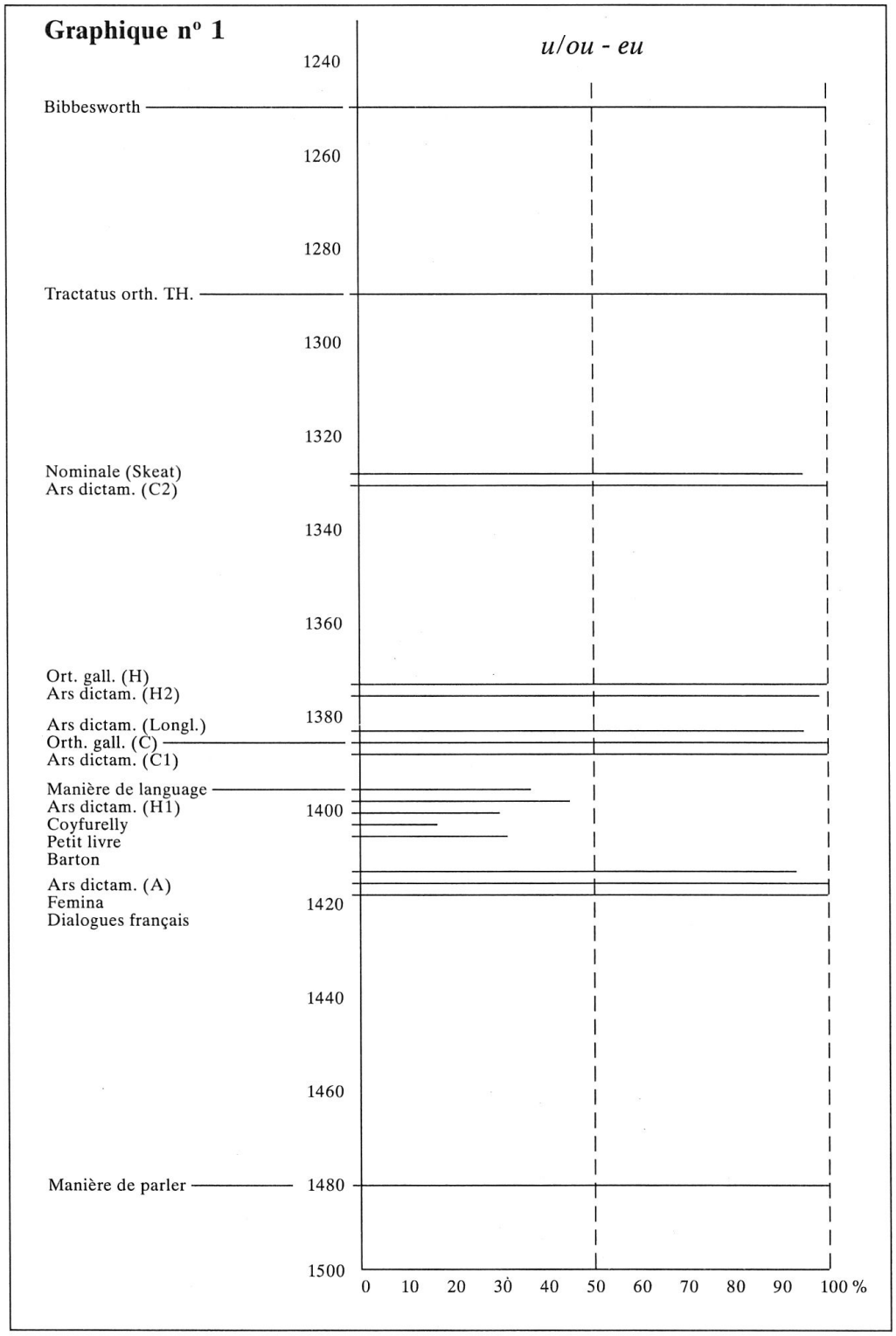
Graphique n° 1
u/ou - eu
1240
1260
1280
1300
1320
1340
1360
1380
1400
1420
1440
1460
1480
1500
Bibbesworth
Tractatus orth. TH.
Nominale (Skeat)
Ars dictam. (C2)
Ort. gall. (H)
Ars dictam. (H2)
Ars dictam. (Longl.)
Orth. gall. (C)
Ars dictam. (C1)
Manière de language
Ars dictam. (H1)
Coyfurelly
Petit livre
Barton
Ars dictam. (A)
Femina
Dialogues français
Manière de parler
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 %

Le premier graphique fait apparaître que jusqu'en 1390, tous les textes dépouillés utilisent la graphie anglo-normande à plus de 90 %, voire à 100 %. Ce conservatisme peut s'expliquer par le fait que — à différence des autres paramètres que nous étudierons — les manuels d'orthographe restent complètement muets au sujet de la graphie *u/ou.* Celle-ci ne semble jamais avoir été mise en question par l'enseignement dispensé en Angleterre, alors que les trois autres paramètres font l'objet d'un enseignement précis. Malgré cette absence d'instructions précises, l'influence continentale fait brusquement irruption dans la dernière décennie du XIVe siècle, avec la *Manière* de 1396, le *Petit livre* de 1399, ainsi que les *Traités* de Coyfurelly et de Barton. Il ne fait donc aucun doute que pour ce paramètre, ce groupe de manuels se détourne résolument de la tradition insulaire.[41]

Mais il n'y a pas que les tendances orthographiques de ces derniers textes qui révèlent l'apparition de ce nouveau courant dans l'enseignement du français en Angleterre: le témoignage explicite de la *Manière de langage,* de Coyfurelly et de Barton atteste l'importance acquise désormais par le français continental. Les trois textes expriment clairement que leurs auteurs désirent suivre et enseigner des normes « étrangères ».

La *Manière de langage* décrit ainsi ses objectifs:

> Ci commence la manière de language que t'enseignera bien à droit parler et escrire doulz françois selon l'usage et la coustume de France (éd. Gessler, p. 43)[42].

(41) En réalité, tous ces textes sont contenus dans deux manuscrits collectifs (Harley 3988 [Londres, British Museum] et Oxford All Souls 182). Ces deux manuscrits qui sont nettement continentaux dans leurs tendances orthographiques regroupent donc *l'ensemble* des textes d'orientation continentale (cf. le tableau n° 3).

(42) Jusqu'ici, on a beaucoup insisté sur l'importance de cette *Manière de langage* et des ouvrages semblables pour l'introduction des normes continentales, voire parisiennes, dans l'enseignement du français en Angleterre, au cours de cette période tardive. En effet, comme le souligne S. Lusignan (*op. cit.,* pp. 101-102), « dans une autre manière de langage, on voit d'ailleurs rougir de plaisir un bon anglais à qui un authentique parisien dit qu'il parle le français comme s'il habitait Paris depuis ving ans [sic] » (en réalité, le passage auquel Lusignan se réfère se trouve dans la *Manière* de 1396 [éd. Gessler, p. 94]). De là, Lusignan conclut (un peu vite, à notre avis) que « les traités confirment la situation dominante que commence à prendre le français de Paris dès le XIIIe siècle ». Comme le montrera l'analyse linguistique, cette façon de voir les choses est certainement trop simpliste.

Chez Coyfurelly, la matière enseignée est définie comme suit:

> Sermones gallicanos et formam scripture cum regulis in eisdem intendo propulsare et secundum usum in partibus transmarinis dulciter sonare (éd. Stengel, p. 16).

En outre, dans les dernières lignes de son traité, Coyfurelly semble cautionner la valeur de son enseignement en soulignant qu'il a acquis sa formation sur le continent (il est docteur en droit de l'Université d'Orléans) et que son modèle a été rédigé par un ancien étudiant de Paris:

> Explicit tractatus ortographie gallicane per M.T. Coyfurelly canonicum, Aurelianum doctorem utriusque juris, de novo editus secundum modum et formam parisius (éd. Stengel, p. 22).

Barton nous a laissé des indications encore plus précises. Lui aussi insiste sur le fait qu'il a étudié en France, à Paris même, souligne l'importance du français pour ses contemporains anglais et ajoute qu'il a engagé à ses frais toute une équipe de clercs d'origine continentale pour rédiger son ouvrage (comme l'a bien vu S. Lusignan [*op. cit.*, pp. 103-104], il pourrait s'agir là d'un simple topos littéraire, visant à authentifier son manuel):

> Pour ceo que les bones gens du Roiaume d'Engleterre sont enbrasez a scavoir lire et escrire, entendre et parler droit Francois afin qu'ils puissent entrecomuner bonement ove lour voisins, c'est a dire les bones gens du roiaume de France [...] et aussi bien pres touz les srs et toutes les dames en mesme roiaume d'Engleterre volentiers s'entrescrivent en romance, tresnecessaire je cuide estre aus Englois de scavoir la droite nature de Francois. A le honneur de Dieu et de sa tresdoulce miere et toutz les saintez de paradis, je Johan Barton, escolier de Paris, nee et nourie toutez voiez d'Engleterre en la conte de Gestre, j'ey baille aus avantdiz Anglois un Donait francois pur les briefment entroduyr en la droit language du Paris et de pais la d'entour [...]. Et cest Donait je le fis la fair a mes despenses et tresgrande peine par pluseurs bons clercs du language avantdite (éd. Stengel, p. 25).

Face à ce témoignage unanime, le seul fait qui puisse étonner à première vue est que — du moins dans les manuscrits que nous en possédons — les trois textes utilisent encore la graphie anglo-normande *u/ou* dans 28 % à 35 % des cas. Comme nous le verrons dans l'analyse des autres paramètres, cette «irrégularité» s'explique probablement par le fait que l'introduction des normes continentales concerne uniquement la graphie. La prononciation anglo-normande s'est maintenue inaltérée jusqu'à cette période tardive: dans le petit «dictionnaire» du *Femina,* le seul mot

orthographié avec *eu* (*oneure*), est trancrit par *ou* (*onoure*) dans la colonne consacrée à la prononciation. La prononciation réelle peut donc continuer à influencer l'écrit.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à côté de la «nouvelle école» orthographique qui fait son apparition vers 1400, le *Femina* et les *Dialogues* de 1415 maintiennent encore la tradition orthographique insulaire, et la même chose est vraie pour la *Manière de parler* de la fin du XVe siècle. Même s'il s'agit là du moins en partie de remaniements tardifs de manuscrits antérieurs, il est certain que ces derniers textes sont moins influencés par les usages continentaux; les nouvelles tendances orthographiques n'ont pas été adoptées d'emblée par l'ensemble des copistes.

A différence de la *Manière* de 1396 dont les scènes localisées se situent principalement en France, les *Dialogues* de 1415 sont d'ailleurs entièrement axés sur des situations anglaises; la scène se déroule à Oxford et contient de nombreuses indications toponymiques précises:

> Syre, ou pensez vous chivacher anoet? — Sire, a la prochene ville, si Dieu plest. — Sire, quel apellez la prochene ville? — Sire, l'apellent Oxone, verement. [...] — Ore, sire, ou serroums loggez, quant nous voignoums la? — Sire, a le molyn sur le hop, en le rewe de Northgate, que est le meillour hostell d'icelle ville (éd. Meyer, *op. cit.*, p. 50).

Le constat linguistique coïncide donc entièrement avec l'orientation «idéologique» des textes.

3.2. Les autres paramètres linguistiques examinés montrent des évolutions moins brusques; l'intégration des modèles continentaux paraît plus progressive. Ainsi, en ce qui concerne la graphie *aun* (graphique n° 2), les manuscrits du type insulaire abandonnent peu à peu la tradition anglo-normande. Les exceptions sont constituées d'une part par les *Cartaria* de 1340 (Uerkvitz C2) qui n'utilisent déjà plus la graphie *aun,* et d'autre part les *Cartaria* du début du XVe siècle (Uerkvitz A), le *Femina* et les *Dialogues* de 1415 qui sont de nouveau remarquablement conservateurs. Quant aux textes de la «nouvelle école» de la fin du XIVe siècle qui sont axés sur le modèle continental, ils ont purement et simplement abandonné la graphie *aun.*

La clé de cette évolution est fournie par le témoignage explicite des traités d'orthographe: l'élimination de la graphie anglo-normande est le résultat d'un enseignement précis, qui ne concerne cependant que la standardisation de l'écrit; la prononciation de l'anglo-normand n'est pas du

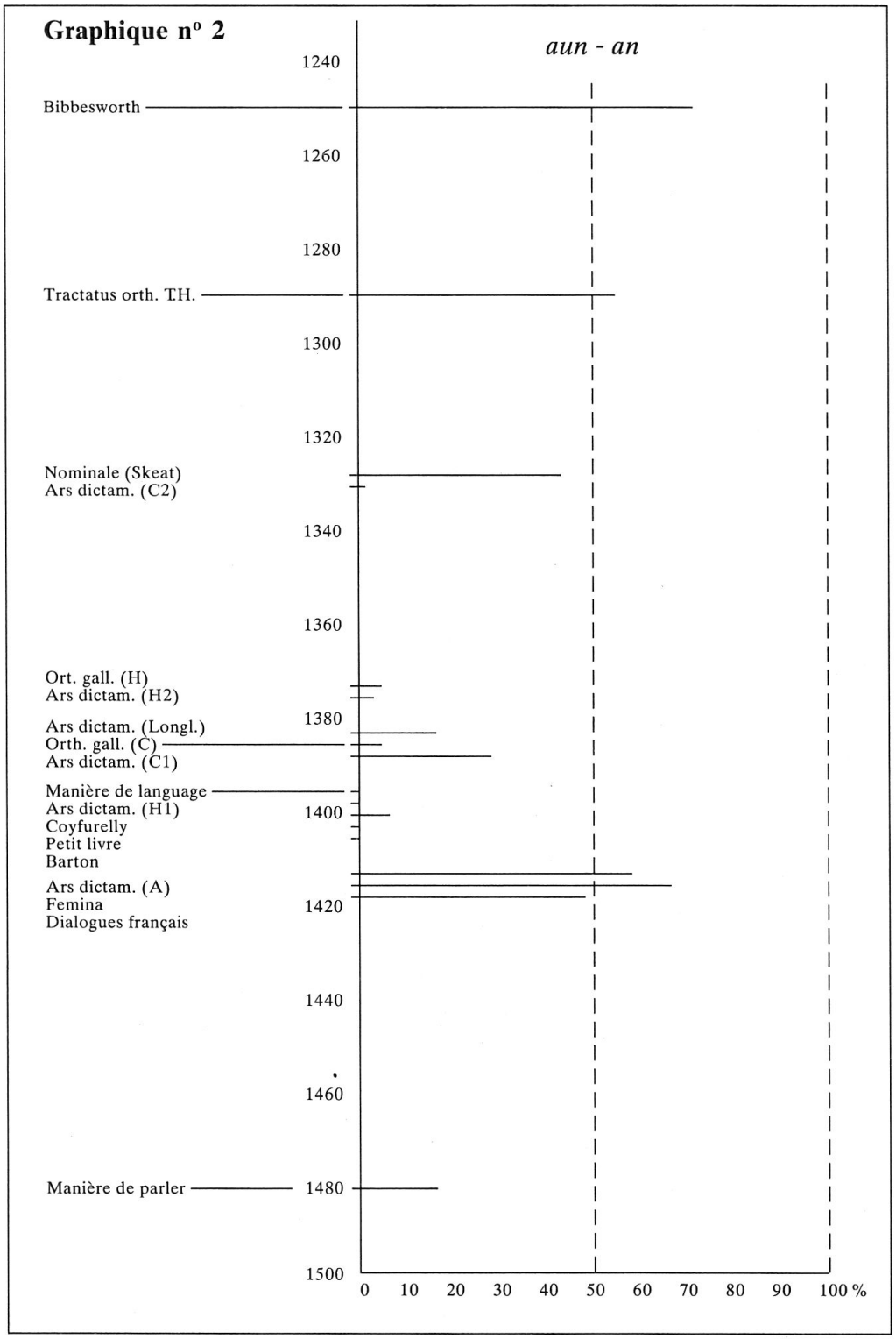
Graphique n° 2
aun - an
1240
1260
1280
1300
1320
1340
1360
1380
1400
1420
1440
1460
1480
1500
Bibbesworth
Tractatus orth. TH.
Nominale (Skeat)
Ars dictam. (C2)
Ort. gall. (H)
Ars dictam. (H2)
Ars dictam. (Longl.)
Orth. gall. (C)
Ars dictam. (C1)
Manière de language
Ars dictam. (H1)
Coyfurelly
Petit livre
Barton
Ars dictam. (A)
Femina
Dialogues français
Manière de parler
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 %

tout affectée. Ainsi, le manuscrit H de l'*Orthographia gallica* (1377) affirme:

> Item *quant, grant, demandant, sachant, tant* et totes les participls serront escriptz ove *n* sans *u*. Mes en lisant il avera le soun de *u* (éd. Stürzinger, p. 19).

Au début du XVe siècle, Barton confirme encore cette information, dans le paragraphe qu'il consacre à la prononciation:

> Derechef quant *n* s'en suyt *a* ou *o*, doncques *u* serra en milieu de eux, come es ces deux mos *quant, sont* (éd. Stengel, p. 26).

Ces passages sont révélateurs dans le sens qu'ils attestent une *dissociation consciente* entre l'écrit et l'oral. Même si la graphie commence à suivre le modèle continental, la prononciation anglo-normande n'est aucunement stigmatisée; la normalisation de la graphie n'est donc qu'un vernis qui cache la réalité dialectale sous-jacente. Autrement dit, même chez les auteurs apparemment polarisés par les usages continentaux de cette période tardive, la tradition orale anglo-normande se maintient pleinement. Un peu plus tard encore, le manuscrit du *Femina* confirme entièrement cette manière de voir les choses: il signale régulièrement (dans un cas sur trois) que les mots écrits par *-ant* doivent se prononcer avec [au].

3.3. Dans son essence, l'évolution est semblable en ce qui concerne le troisième paramètre étudié (graphique n° 3). Pour la substitution de la graphie anglo-normande *ei* par *oi*, la première remarque se trouve déjà dans le manuscrit T de l'*Orthographia gallica* (fin XIIIe siècle), et elle est reprise par toutes les copies ultérieures:

> Item *moi toi soi foi Roi* et similia possunt scribi per *o* vel per *e* indifferenter per diversitatem et usum lingue Gallicane (*Orth. Gall.*, ms. T; éd. Stürzinger, p. 19).

> Item (hee dicciones) *moy toy soy Roy* scriby possunt per *o* vel per *e* secundum diversitatem lingue (*Orth. Gall.*, ms. H, 1377; éd. Stürzinger, p. 19).

Il faut souligner cependant que par rapport au [ã] vélarisé, il y a ici une différence de taille dans la manière de formuler la règle. Pour le [ã] (où la vélarisation est un phénomène uniquement anglais et relativement tardif), la graphie insulaire est purement et simplement écartée. Pour les graphies correspondant au résultat du Ē[latin, par contre, les manuels ne procèdent à aucune valorisation. Étant donné que l'usage anglo-normand n'est pas isolé, mais se trouve confirmé par celui de nombreuses régions

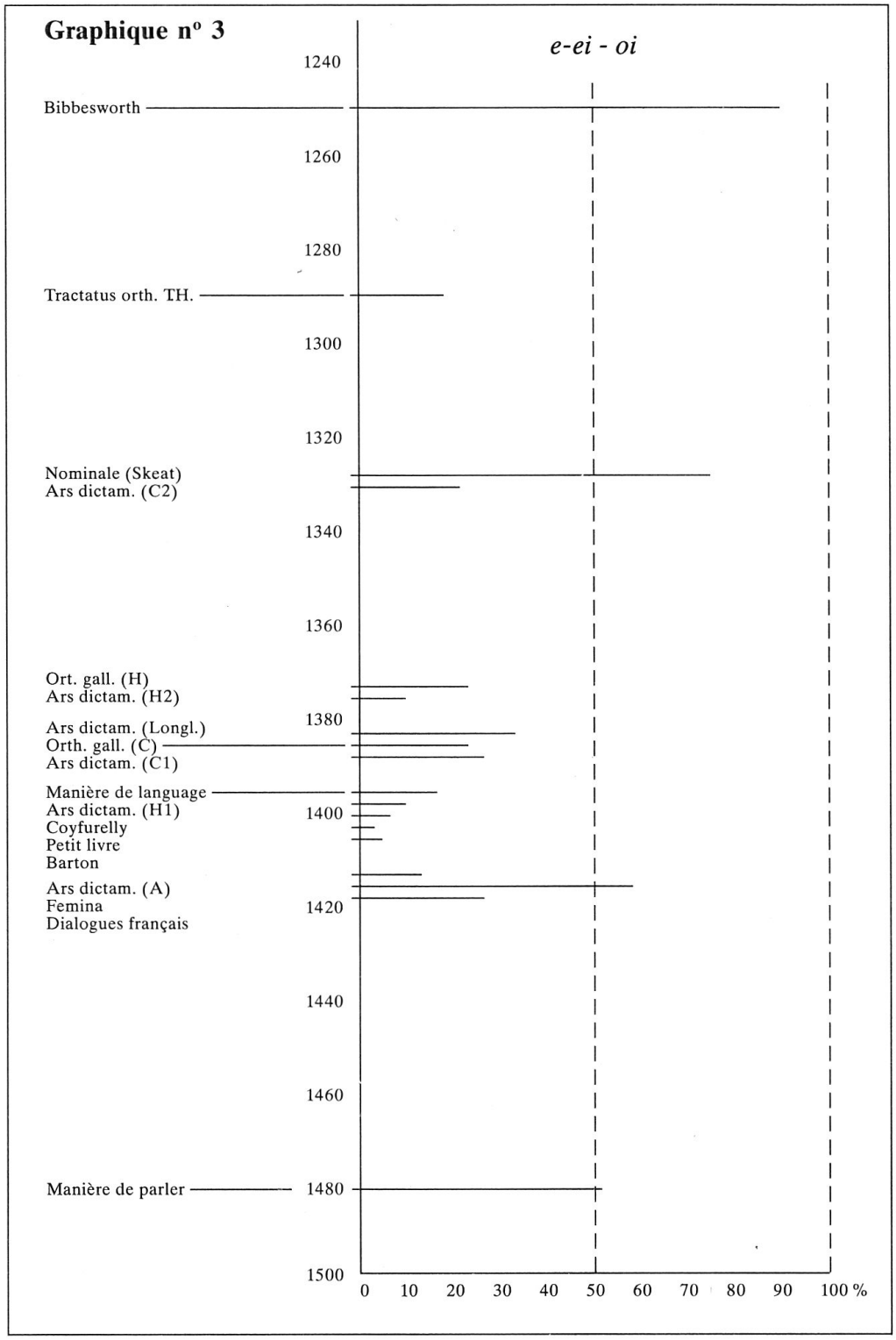
Graphique n° 3
e-ei - oi
1240
1260
1280
1300
1320
1340
1360
1380
1400
1420
1440
1460
1480
1500
Bibbesworth
Tractatus orth. TH.
Nominale (Skeat)
Ars dictam. (C2)
Ort. gall. (H)
Ars dictam. (H2)
Ars dictam. (Longl.)
Orth. gall. (C)
Ars dictam. (C1)
Manière de language
Ars dictam. (H1)
Coyfurelly
Petit livre
Barton
Ars dictam. (A)
Femina
Dialogues français
Manière de parler
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 %

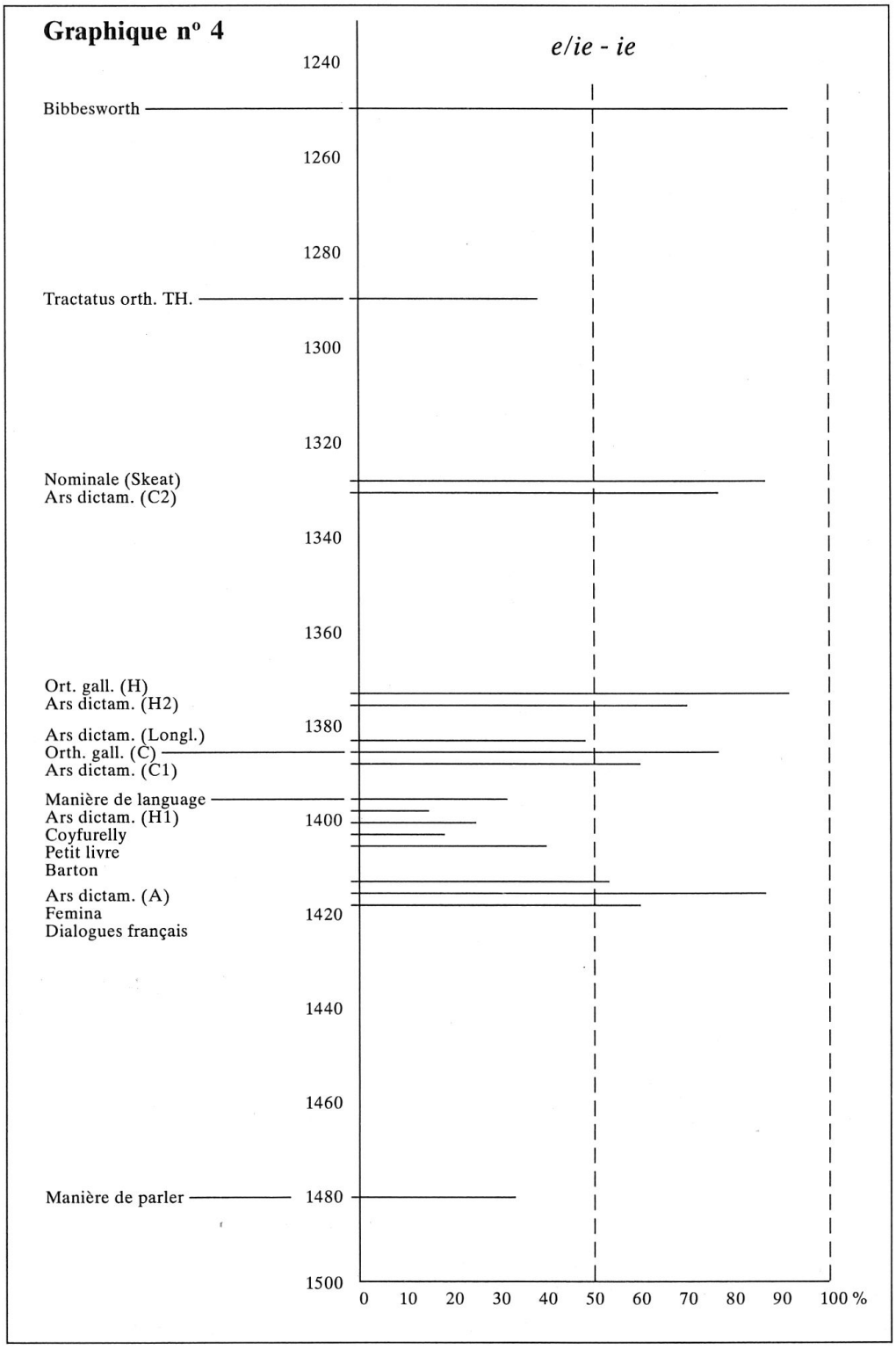
Graphique n° 4
e/ie - ie
1240
1260
1280
1300
1320
1340
1360
1380
1400
1420
1440
1460
1480
1500
Bibbesworth
Tractatus orth. TH.
Nominale (Skeat)
Ars dictam. (C2)
Ort. gall. (H)
Ars dictam. (H2)
Ars dictam. (Longl.)
Orth. gall. (C)
Ars dictam. (C1)
Manière de language
Ars dictam. (H1)
Coyfurelly
Petit livre
Barton
Ars dictam. (A)
Femina
Dialogues français
Manière de parler
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 %

continentales, on se contente de signaler les deux graphies possibles. Cela peut expliquer pourquoi, dans ce cas, la graphie insulaire est un peu mieux conservée et n'est pas complètement éliminée par les textes d'inspiration continentale de la fin du XIVe siècle.

En ce qui concerne la prononciation qui correspond à ces deux graphies, il faut relever que dans les rimes du *Femina, oi* et *ei* se côtoient régulièrement et paraissent complètement interchangeables. Une fois de plus, les graphies disponibles sont donc considérées comme de simples variantes correspondant à un seul et même usage oral (qui doit être de type anglo-normand traditionnel: pour *roialme* 'a kyngdom', la prononciation indiquée est *reme* [éd. Wright, p. 115]).

3.4. Le phénomène le plus intéressant, finalement, en ce qui concerne l'introduction des modèles continentaux dans la graphie anglo-normande tardive, est le traitement de la diphtongue [je], qui résulte soit d'un Ĕ bref latin, soit de différents phénomènes de palatalisation (graphique n° 4). En anglo-normand, comme il a été mentionné, cette diphtongue s'est réduite à [e] dès la fin du XIIe siècle. Or, les traités d'orthographe qui prennent l'usage continental comme modèle, préconisent l'emploi d'un digraphe *ie*:

> Diccio Gallice dictata habens sillabam primam vel mediam in *e* stricto ore pronunciatam requirit hanc litteram *i* ante *e* verbi gracia *bien dieu mieuz trechier mier* et sic de consimilibus (*Orth. Gall.*, ms. T., fin XIIIe s.; Stürzinger, p. 2).

> Diccio Gallice dictata habens primam sillabam vel mediam in *e* stricto ore pronunciatam requirit hanc litteram *i* ante *e* verbi gracia *bien rien chien piere miere* et similia (*Orth. Gall.*, ms. C., 1385; Stürzinger, p. 2).

Comme les exemples du manuscrit C le montrent clairement, une application mécanique de cette règle à tous les [e] de l'anglo-normand provoque inévitablement des graphies hypercorrectes, qui attestent une prononciation anglo-normande derrière la façade de l'orthographe continentale. Il est évident que des mots comme *père* et *mère* n'ont jamais été prononcés [pjerə] ou [mjerə], mais les graphies sont devenues interchangeables, ce qui déclenche de fausses analogies.

Pour cette raison, l'appréciation correcte de ce paramètre est plus complexe que pour les autres phénomènes analysés jusqu'ici. D'une part, nous devons tenir compte des graphies anglo-normandes traditionnelles, du type *manere, volunter, charpenter,* etc., et des graphies clairement

hypercorrectes du type *tiel, cliers, hostiel.* Ce sont les deux classes que nous rassemblons dans les chiffres du tableau n° 3 et dans le graphique n° 4. D'autre part, il existe les graphies qui semblent effectivement refléter l'adoption de l'usage continental, comme *chief, entiers, tient,* etc. En réalité, pour la plupart des cas de ce genre, le témoignage du *Femina* est explicite en signalant une prononciation [e]: *cheef, enters, teint.* (Globalement, la prononciation [e] est attestée pour plus de deux tiers des mots écrits avec *ie.*) Une fois de plus, la prononciation anglo-normande se maintient donc derrière ces graphies apparemment continentales qui, dans un sens, pourraient également être considérées comme «hypercorrectes» par rapport à l'usage oral. Néanmoins, pour ne pas fausser la comparaison entre les différents manuscrits, nous n'avons pas tenu compte de ce correctif qui ne serait applicable que pour le *Femina.*

Lorsqu'on tient compte du fait que de cette façon, un nombre relativement important d'occurrences de type anglo-normand nous échappe, on est frappé par le degré de ressemblance entre les graphiques n°s 1 et 4: ce sont les mêmes textes qui montrent une appartenance marquée à la tradition anglo-normande.

Les graphies hypercorrectes manquent complètement dans deux de nos textes. Il s'agit du *Traité* de Bibbesworth et des *Dialogues français* de 1415. Ce phénomène peut être interprété de différentes manières, et probablement, ce n'est pas la même explication qui s'applique aux deux cas. Ainsi, le *Traité,* avec 91,2 % de graphies anglo-normandes traditionnelles, est tout simplement antérieur à l'enseignement de la graphie continentale *ie*; le problème de l'hypercorrection ne se pose pas encore. Pour les *Dialogues français,* il faut penser probablement que le copiste a été assez familiarisé avec les usages continentaux pour éviter les graphies hypercorrectes bien que, comme pour certains autres paramètres, il préfère encore nettement la graphie anglo-normande *e.* Dans ce sens, l'importance des graphies hypercorrectes dans les autres textes (qui varie entre 2 % dans le *Nominale* de 1340 et 36 % dans le *Femina*) pourrait bien refléter une formation plus ou moins bonne des copistes.

Dans ce contexte, il faut souligner que souvent, à l'intérieur d'un seul et même manuscrit collectif, les différences dans l'emploi des conventions orthographiques sont considérables. Ainsi, pour le manuscrit Oxford All Souls 182, on trouve 5 % de graphies hypercorrectes dans le texte de Coyfurelly et du *Petit livre,* mais 20 % dans le *Donait* de Barton. Malheureusement, Stengel qui a édité les trois textes, ne semble pas se rendre compte de ces différences. La situation est comparable pour les autres

manuscrits collectifs importants (Cambridge Ee 4.20 et Trinity B.14.39.40, cf. tableau n° 3). Néanmoins, aucun éditeur, jusqu'ici, n'a trouvé nécessaire de préciser si les différentes parties du manuscrit sur lequel il travaillait ont été copiés de la même main. Ainsi, nous ne savons pas encore si ces différences reflètent les usages graphiques des manuscrits recopiés, ou si elles sont dues aux habitudes des différents copistes. Il y a encore du travail à faire dans ce domaine.

4. Le déroulement du processus d'unification

4.1. Le résultat de notre sondage illustre clairement le déroulement du processus d'unification de l'écrit français en Angleterre (cf. graphique n° 5):

1° Au moment où les premiers manuels apparaissent, au XIIIe siècle, le modèle linguistique employé est encore de type nettement anglo-normand, même si, dans les manuels d'orthographe de la fin du siècle, on commence à tenir compte des modèles continentaux (qui sont mentionnés à titre d'alternatives facultatives).

2° Au cours du XIVe siècle, la plupart des manuscrits anglais commencent progressivement à adopter les graphies continentales. Pour certains phénomènes, l'évolution de la graphie est très douce; pour d'autres, nous pouvons situer une rupture nette dans les manuels de la dernière décennie du XIVe siècle. La tradition orale, par contre, se maintient inaltérée, malgré l'érosion inéluctable du nombre de locuteurs de langue maternelle[43].

L'examen des manuels de français conservés permet donc de localiser avec assez d'exactitude le début de l'influence continentale sur l'écrit anglo-normand. Évidemment, il ne faudra pas commettre l'erreur, maintenant, de considérer cette évolution — et le moment où cette évolution commence à devenir rupture — comme représentatifs pour d'autres régions d'oïl. Par contre, ce résultat est propre à souligner quelle est la place qui revient au phénomène de l'unification de l'écrit: si même en Angleterre, où la base linguistique est de plus en plus ténue, la tradition orale reste stable, à combien plus forte raison ne peut-il s'agir que d'un «vernis» orthographique dans les autres régions de langue d'oïl, où le substrat dialectal garde sa pleine vitalité.

(43) Ce constat est encore confirmé par une observation d'ordre syntaxique: dans toutes les *manières de langage* que j'ai consultées, que leur graphie soit de tradition continentale ou non, le pronom relatif sujet est *que*. Ici, les auteurs ne semblent même pas avoir remarqué la divergence entre leur parler et le francien qui est généralement considéré comme langue de référence.

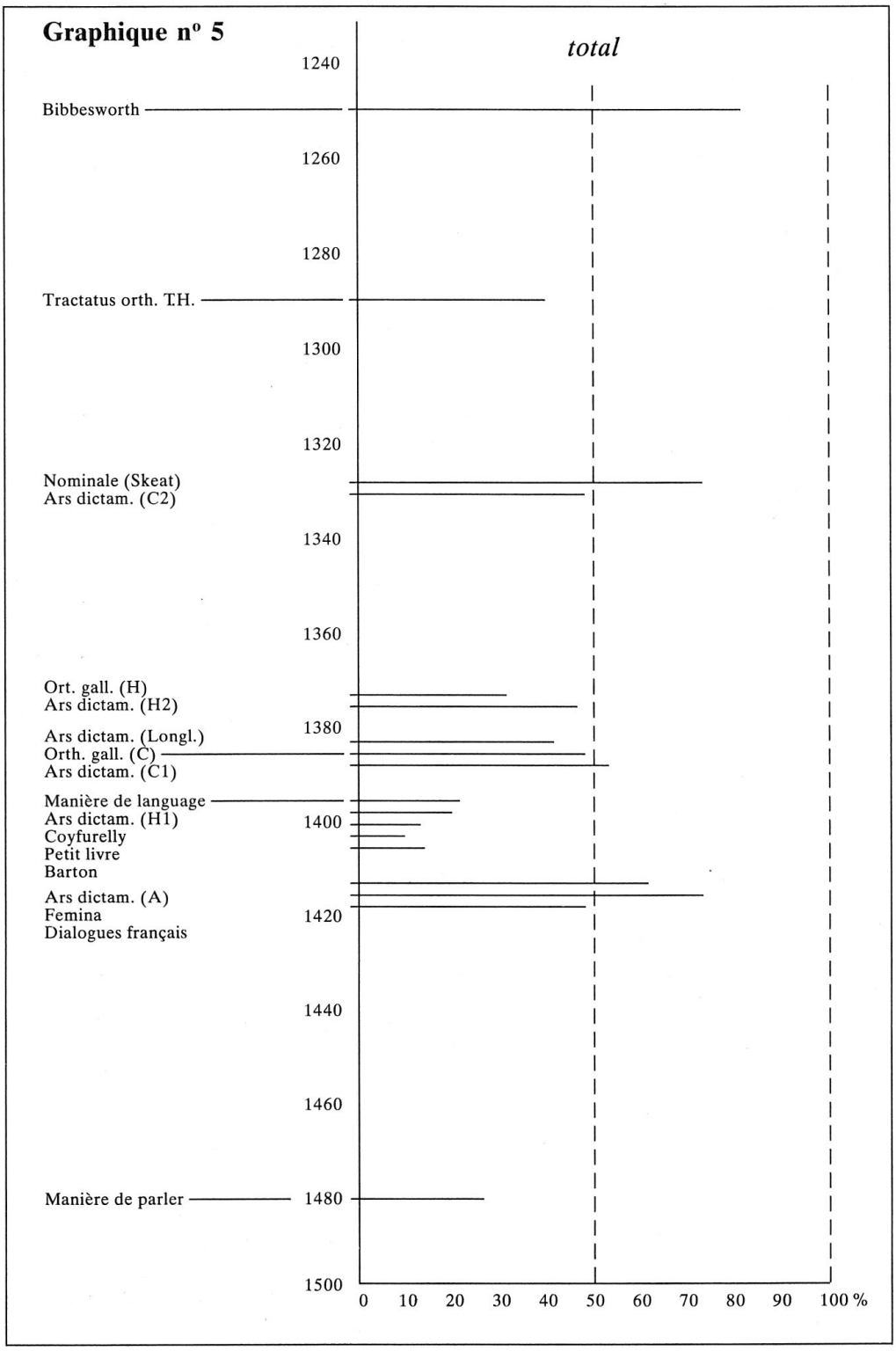
Graphique n° 5
total
1240
1260
1280
1300
1320
1340
1360
1380
1400
1420
1440
1460
1480
1500
Bibbesworth
Tractatus orth. T.H.
Nominale (Skeat)
Ars dictam. (C2)
Ort. gall. (H)
Ars dictam. (H2)
Ars dictam. (Longl.)
Orth. gall. (C)
Ars dictam. (C1)
Manière de language
Ars dictam. (H1)
Coyfurelly
Petit livre
Barton
Ars dictam. (A)
Femina
Dialogues français
Manière de parler
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 %

4.2. Mais il y a un deuxième enseignement que nous pouvons tirer du témoignage direct et indirect des manuels anglais, et qui est presque plus important encore. Si — malgré les déclarations de principe qui apparaissent dans la *Manière* de 1396 ou chez des auteurs comme Coyfurelly et Barton — nous avons évité jusqu'ici de parler d'une influence *parisienne* sur le français écrit en Angleterre, si nous avons toujours fait allusion à des influences *continentales,* c'est que, au moment où le modèle continental commence à s'imposer dans les manuels, on est frappé par un fait qui n'a pas encore été relevé assez clairement par la recherche: la langue utilisée par exemple dans la *Manière* de 1396 n'est pas simplement parisienne, mais nettement teintée de *picardismes.* Ainsi, on y trouve des formes qui reflètent le traitement caractéristique du /k/ latin et du -l- préconsonantique en picard, ou des formes verbales sans -d- intercalaire, typiquement picardes elles aussi (dans la citation suivante, les graphies anglaises sont en caractères gras, les graphies picardes en italiques):

> Je vuil que les avandiz vint aulnes de drap de Reins et atant de **tele** soient gardez et estorez pour faire des *linchiaux,* chemises et brais [...].
>
> Après vient le signeur et se monte à chival, et s'en vait chivalcher sur son chemyn; et quant il *venra* à boute de la ville, il demandera à une pute **veile** ou à un autre ainsi: [...]
>
> *Manière de language,* 1396 (éd. Gessler, pp. 48-52)

Le témoignage direct des traités d'orthographe et des grammaires confirme que l'influence picarde sur la graphie anglaise, à la fin du XIVe siècle, est loin d'être négligeable. Ainsi, pour Coyfurelly, qui a pourtant fait ses études à Orléans, les différentes traditions orthographiques — anglaise, francienne et picarde[44] — coexistent, sans qu'il opère la moindre valorisation. Les différentes graphies lui semblent simplement nécessaires pour transcrire les différents dialectes français:

> Item iste dicciones videlicet *je, jeo, jo, jou*; *ce, ceo, cou, chou* secundum modum et rectum sonum diversarum linguarum, prout hic evidenter patet, scribi debent et sonari [...].
>
> *K* eciam in lingua romanica, non autem in lingua gallicana, nomine et loco *c* et *h* scribi debet et sonari, ut *kival* i. gallice *chival, kien* i. *chien, vake* i. *vache* et aliquando *q,* ut *quesne* i. *chesne,* necnon loco *c* debent scribi *c* et *h* secundum Romanicos, ut *pour chou* vel *pour cheu*

(44) Dans d'autres passages, Coyfurelly fait également allusion aux Bourguignons, Lorrains [?] et Gascons, cf. Stengel, *op. cit.,* pp. 20/21.

> i. gallice *pource* vel *pourceu, decha* i. *deca, tresdouche* i. *tresdoulce* et sic de aliis consimilibus (éd. Stengel, p. 17)[45].

D'autres passages, chez Coyfurelly, attestent également à quel point cet auteur est familiarisé avec les traditions orthographiques picardes. Ainsi, il utilise une forme verbale typiquement picarde dans un exemple censé illustrer une prononciation picarde, à savoir le maintien du [s] pré-consonantique[46]:

> Romanici vero pro majori parte semper sonant *s* in medio diccionis ut *dont estee bons, je m'en iray al ostel et je* **revenrey** *tantost* (éd. Stengel, p. 19).

Finalement, Coyfurelly sait que le picard a conservé le *-s* au singulier du cas sujet. (Les exemples montrent que Coyfurelly ne comprend plus le phénomène; son 'interprétation' de la déclinaison bicasuelle est tout à fait aberrante):

> Item Romanica nomina dignitatis aut officii, que sunt singularis numeri, scribunt pluraliter in effectu, ut *lui papes de Rome, l'empereurs d'Alemaigne, lui rois d'Engleter et de France, lui chauncellers du seint peres, lui tresorerers mons. lui duques de Launcastre, lui recevours madame la roigne, lui sainz esperes vous garde*; ubi vero Gallici sine *s* scribunt huiusmodi nomina singulariter, quod pulcrius et brevius est, ut *le pape de Rome, l'empereur de R., le Roy de l'Engleterre* et sic de ceteris (éd. Stengel, p. 17).

Même un texte tardif et appartenant clairement à la tradition anglo-normande comme le *Femina,* dans le glossaire alphabétique qui lui est propre, contient des allusions (maladroites, il est vrai) à l'usage picard (éd. Wright, p. 106). Faudrait-il conclure de là que l'enseignement du français en Angleterre, conservateur et isolé du continent, maintient le souvenir d'une ancienne diversité dialectale de l'orthographe française qui

---

(45) Manifestement, S. Lusignan (*op. cit.,* p. 102) n'a pas compris ce passage: il croit que pour Coyfurelly, *romanicus* signifie anglo-normand. Comme le signale déjà Stengel (*op. cit.,* p. 23), les exemples allégués par Coyfurelly ne laissent cependant aucun doute que, pour cet auteur, *romanicus* signifie *picard.*

(46) En réalité, comme le souligne Ch. Th. Gossen (*Grammaire de l'ancien picard,* Paris 1976, p. 108), il s'agit d'une tradition purement orthographique. — Le témoignage du *Femina* sur la prononciation anglo-normande, en particulier l'exemple (3) cité ci-dessus (p. 343), atteste également que cette observation de Coyfurelly sur la prononciation qu'il appelle «romanica» ne peut s'appliquer à l'Angleterre, mais doit être picarde; Coyfurelly ne se serait certainement jamais trompé sur la prononciation anglo-normande à l'usage à son époque.

ne correspond plus à une réalité? Nous croyons que ce serait aller un peu loin dans l'interprétation du matériel dont nous disposons: s'il en était vraiment ainsi, les picardismes devraient faire bien plus tôt leur apparition dans les manuscrits anglo-normands. En réalité, le témoignage concordant des manuels appartenant à trois courants différents (*nominalia, traités d'orthographe* et *manières de langage*) atteste donc que même à cette période relativement tardive, l'unification de l'écrit français n'est pas encore achevée; les différentes traditions écrites régionales et en particulier celle de la Picardie ont conservé une vitalité indéniable.

En fait, sur le continent, un rayonnement analogue du picard n'est pas inconnu. De nombreux éditeurs de textes le signalent, et P. Bourgain résume l'opinion courante en écrivant que «lorsque le domaine picard, au treizième siècle, aura produit nombre d'œuvres marquantes, il sera de bon ton d'écrire la langue littéraire commune en lui donnant une coloration picarde»[47]. En Angleterre, comme nous venons de le voir, cette influence picarde est cependant beaucoup plus tardive. En outre, elle est apparemment sans rapport immédiat avec les relations politiques et économiques entre l'Angleterre et la Picardie qui, elles, s'intensifient déjà à la fin du XIIIe siècle[48]. Ainsi, on en vient à se demander si cette influence picarde n'est vraiment qu'une question de mode ou de «bon ton». A la vue de nos résultats, il nous semble plutôt que l'idée courante d'une «langue littéraire commune» existant avant la fin du XIVe siècle doit être abandonnée ou du moins nuancée. A ce propos, il suffit d'ailleurs de parcourir la liste des ouvrages dépouillés par Ch. Marchello-Nizia (*op. cit.*, pp. 7-13) pour s'apercevoir que les manuscrits non franciens sont encore fréquents au XIVe siècle.

4.3. La leçon que nous pouvons tirer de cette analyse est donc double:

1° Le témoignage des manuels de français de provenance anglaise atteste que du moins dans cette région marginale du domaine d'oïl, le rayonnement continental est nettement postérieur au XIIIe siècle. Par cette observation, nous rejoignons et prolongeons d'une certaine manière les

(47) Pascale Bourgain, «L'emploi de la langue vulgaire dans la littérature au temps de Philippe Auguste», in: R.-H. Bautier (éd.), *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*. Paris (1982), pp. 772-773.

(48) En 1279, c'est le comté du Ponthieu qui passe dans la possession de la maison royale d'Angleterre, et les relations commerciales avec les Flandres ont une importance considérable (cf. M. Pope 1935, p. 451).

conclusions d'A. Dees[49] qui nie un rayonnement parisien caractérisé pendant le XIIIe siècle. Dans l'ensemble, l'Angleterre ne paraît d'ailleurs pas plus conservatrice que certaines régions marginales du français continental.

2° A la fin du XIVe siècle, au moment où l'influence continentale sur la graphie française en Angleterre se fait indubitablement plus forte, ce n'est pas simplement le modèle francien ou parisien qui est adopté. De l'affirmation que le parler de Paris constitue la langue de référence (qui est effectivement bien attestée dans les manuels anglais de la fin du XIVe siècle) à l'emploi effectif de cette langue il y a manifestement un grand pas qui n'est pas vraiment franchi au cours de la période observée. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la tradition picarde a gardé une force de rayonnement non négligeable. Il est donc inadmissible de prétendre, comme le fait encore S. Lusignan (*op. cit.*, p. 102), que dès la fin du XIVe siècle, les Anglais auraient été comme polarisés par le modèle linguistique parisien. Une telle affirmation est imprécise — pour ne pas dire fausse — pour l'écrit, même si, sous forme topologique, certaines « Manières de langage » prônent les vertus du français de Paris « et de pais la d'entour ». Quant à l'emploi oral, elle est même dépourvue de tout fondement.

Force est donc de conclure que jusqu'à la fin du XIVe siècle au moins, il serait illusoire de parler d'une « unité du français écrit ». De toutes nos observations, il découle que la victoire finale du modèle linguistique parisien (qui est incontestable) a occulté jusqu'ici le fait que pendant très longtemps, la norme de l'écrit français est restée *polycentrique*. En particulier, le picard a opposé une résistance considérable au modèle parisien, comme le montre l'influence qu'il a exercé en Angleterre à la fin du XIVe siècle encore. En outre, il est difficile de ne pas penser au fait que deux des quatres phénomènes orthographiques que nous avons étudiés dans les textes — à savoir le remplacement de *ou* par *eu* et de *ei* par *oi* — sont d'origine picarde, même si la langue de Paris les a adoptés au cours de son histoire. Ainsi, certains phénomènes que, jusqu'à présent, on a simplement tenus pour parisiens parce qu'ils se sont infiltrés dans le parler de la capitale, auraient aussi bien pu rayonner directement à partir de la Picardie.

De toute façon, une chose est certaine: l'analyse des manuels de français écrits en Angleterre nous permet de mieux saisir les modalités du

(49) A. Dees, « Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français », *RLiR* 49 (1985), p. 113.

changement de la norme écrite. Pour l'Angleterre du moins, il ne fait aucun doute que cette évolution n'a pas été entièrement linéaire, comme on a eu tendance à le supposer: l'évolution ne va pas directement de la scripta régionale à la graphie française. On en arrive à se demander si une telle évolution n'a pas pu se dérouler aussi dans d'autres régions du domaine linguistique français. En ce qui concerne l'avenir, il ne sera donc pas inutile de réanalyser prudemment — et sans préjugés au sujet du rôle de Paris et d'un soi-disant «français commun» — les étapes de l'unification de l'écrit en France même, en nous basant sur des corpus et des régions homogènes. La dernière page de l'histoire de l'unification de l'écrit français n'est pas encore écrite.

Zurich. Andres Max KRISTOL